



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr. LIMITEE  
A/CN.9/WG.II/WP.74  
20 janvier 1992

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Groupe de travail des pratiques  
en matière de contrats internationaux

Dix-septième session  
New York, 6-16 avril 1992

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Elaboration d'une loi uniforme sur les lettres de garantie internationales.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

Notes relatives à l'ordre du jour provisoire

Conformément à une décision prise par la Commission à sa vingt et unième session 1/, le Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux s'est attaché, à sa douzième session, à examiner le projet de règles uniformes en matière de garanties préparé par la Chambre de commerce internationale et à déterminer s'il était souhaitable et possible de parvenir à une plus grande uniformité au niveau de la législation relative aux garanties et aux lettres de crédit stand-by. Le Groupe de travail a recommandé que l'on commence à élaborer une loi uniforme, que ce soit sous la forme d'une loi modèle ou d'une convention.

---

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt et unième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément N° 17 (A/43/17), par. 18.

A sa vingt-deuxième session, la Commission a accepté la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que l'on commence à élaborer une loi uniforme, et a chargé de cette tâche le Groupe de travail 2/. A sa treizième session, tenue à New York du 8 au 18 janvier 1990, le Groupe de travail a commencé ses travaux en examinant, sur la base d'une note du Secrétariat (A/CN.9/WG.II/WP.65), les questions qui pourraient être traitées dans une loi uniforme. A sa quatorzième session, qui s'est tenue à Vienne du 3 au 14 septembre 1990, le Groupe de travail a examiné les projets d'articles premier à 7 de la loi uniforme établis par le Secrétariat (A/CN.9/WG.II/WP.67) et les questions traitées dans la note du Secrétariat, relatives à la modification, au transfert, à l'expiration et aux obligations du garant (A/CN.9/WG.II/WP.68). A sa quinzième session, tenue à New York du 13 au 24 mai 1991, le Groupe de travail a examiné certaines questions laissées en suspens en ce qui concerne les obligations du garant et, sur la base de notes du Secrétariat (A/CN.9/WG.II/WP.70 et 71), la fraude et les autres motifs de non-paiement, les mesures conservatoires et autres mesures judiciaires et le conflit de lois et la juridiction compétente. A sa seizième session, tenue à Vienne du 4 au 15 novembre 1991, le Groupe de travail a examiné les projets d'articles premier à 13 de la loi uniforme établis par le Secrétariat (A/CN.9/WG.II/WP.73).

Le Groupe de travail est composé de représentants de tous les Etats membres de la Commission. Il s'agit des Etats suivants :

Allemagne, Argentine, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération russe, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Singapour, Tchécoslovaquie, Togo, Uruguay et Yougoslavie.

Point 1. Election du bureau

Le Groupe de travail voudra sans doute, comme à ses précédentes sessions, élire un président et un rapporteur.

Point 3. Elaboration d'une loi uniforme sur les lettres de garantie internationales

A sa dix-septième session, le Groupe de travail sera saisi d'une note du Secrétariat contenant l'avant-projet de loi uniforme sur les lettres de garantie internationale (A/CN.9/WG.II/WP.73 et Add.1).

Les documents suivants seront à la disposition des participants à la session :

---

2/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément N° 17 (A/44/17), par. 244.

- a) Rapport du Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux sur les travaux de sa seizième session (A/CN.9/358);
- b) Rapport du Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux sur les travaux de sa quinzième session (A/CN.9/345);
- c) Note du Secrétariat présentant d'autres questions dont pourrait traiter une loi uniforme, à savoir la fraude et les autres motifs de non-paiement, et les mesures conservatoires et autres mesures judiciaires (A/CN.9/WG.II/WP.70);
- d) Note du Secrétariat présentant d'autres questions dont pourrait traiter une loi uniforme, à savoir le conflit de lois et la juridiction compétente (A/CN.9/WG.II/WP.71);
- e) Rapport du Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux sur les travaux de sa quatorzième session (A/CN.9/342);
- f) Note du Secrétariat présentant un premier projet de dispositions générales et un article sur l'établissement pour la loi uniforme sur les lettres de garantie internationales (A/CN.9/WG.II/WP.67);
- g) Rapport du Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux sur les travaux de sa treizième session (A/CN.9/330);
- h) Note du Secrétariat présentant quelques questions relevant d'une loi uniforme : champ d'application de la loi uniforme quant au fond, autonomie des parties et ses limites et règles d'interprétation (A/CN.9/WG.II/WP.65);
- i) Rapport du Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux sur les travaux de sa douzième session (A/CN.9/316);
- j) Note du Secrétariat présentant des réflexions préliminaires sur l'élaboration d'une loi uniforme (A/CN.9/WG.II/WP.63);
- k) Rapport du Secrétaire général sur les lettres de crédit stand-by et les garanties (A/CN.9/301).

#### Point 5. Adoption du rapport

Le Groupe de travail voudra peut-être adopter, à la fin de sa session, un rapport qu'il soumettra à la vingt-cinquième session de la Commission (New York, 4-22 mai 1992).

#### Séances

La session du Groupe de travail se tiendra du 6 au 16 avril 1992 au Siège de l'ONU à New York. On notera que, le vendredi 17 avril étant jour férié à New York, aucune séance ne se tiendra ce jour-là. En outre, aucune séance n'est prévue pour le mercredi 15 avril 1992, afin de permettre l'établissement du projet de rapport de la session. Les horaires des séances seront les suivants : 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures, à l'exception du lundi 6 avril 1992 où la séance du matin commencera à 10 h 30.